

# BAREME DES REMUNERATIONS

au 23/02/2018

<b>VENTES D'IMMEUBLES</b> à usage d'habitations	Forfait minimum de 5.000,00 € TTC jusqu'à 72.000.00 €, 6.9 % TTC au-delà de 72.000.00 €.
<b>VENTES D'IMMEUBLES</b> à usage commerciaux ou professionnels	Forfait minimum de 5.000,00 € HT jusqu'à 50.000,00 €, 9 % HT au-delà de 50.000,00 €.
<b>LOCATIONS DE LOCAUX</b> à usage commerciaux, professionnels ou industriels.	9 % HT sur le loyer triennal HT. Forfait minimum de 5000,00 € HT.
<b>VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIONS DE BAUX COMMERCIAUX</b>	Forfait minimum de 4.500,00 € HT jusqu'à 50.000,00 €, 8% HT au-delà de 50.000,00 €.
<b>LOCATION EN HABITATION</b> <b>A la charge du locataire</b> Honoraires de visite / constitution de dossier / rédaction du de bail Etat des lieux	8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>A la charge du propriétaire</b> Honoraires d'entremise / négociation Honoraires de visite / constitution de dossier / rédaction du de bail Etat des lieux	200,00 € TTC 8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>LOCATION DE PARKING</b>	250,00 €TTC (50% bailleur – 50% preneur)
<b>REDACTION DE BAUX COMMERCIAUX</b>	990,00 € HT.
<b>GESTION IMMOBILIERE</b> <b>A la charge du bailleur</b> (% calculé sur loyer et charges)	
Appartements	8% TTC
Maison	8% TTC
Locaux commerciaux	8% TTC
Bureaux	7% TTC
Entrepôts	7% TTC
Parking / Garage	12 %TTC